



## **“LITTLE SISTER BIG SISTER PROJECT”**

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

---

#### 1. Buts et objectifs

L'Association poursuit les buts suivants:

1. Accompagner les adolescentes dans la construction de leur identité et les aider à définir leurs aspirations liées à des études ou à un métier. Cet accompagnement s'appuie sur le modèle d'une relation de mentorat entre une jeune adulte définie comme la "Big Sister" et une adolescente définie comme "la Little Sister".
2. Contribuer à la réalisation personnelle de femmes d'âges différents grâce à la transmission de connaissances et de savoirs et le partage d'expériences des membres de notre association définies comme "les Little Sisters", "les Big Sisters", "les Little Moms" et "les Mairaines".

L'Association ne poursuit aucun but lucratif, politique, syndical ou religieux. Elle n'a aucune appartenance religieuse ou politique et poursuit donc une activité politiquement neutre et confessionnellement indépendante.

#### 2. Confidentialité

Chaque membre, tel que défini à l'art. 4 des Statuts, s'engage à ne pas divulguer ni communiquer à quiconque, tout ou partie des informations confidentielles qui lui auraient été confiées dans l'accomplissement de ses fonctions au sein de l'Association. Ces informations pourront être communiquées dans le cadre strict de la supervision entre les membres de l'Association.

Ce devoir de confidentialité gardera ses effets pendant toute la durée de la mission au sein de l'Association et se prolongera après la fin de celle-ci pour quelque motif que ce soit.

### 3. Responsabilité de l'Association

Toute responsabilité personnelle de ses membres est exclue. Le patrimoine de l'Association répond seul aux engagements contractés en son nom.

L'Association "Little Sister Big Sister Project" décline toute responsabilité concernant la manière dont les membres interprètent et mettent en pratique les informations et indications reçues dans le cadre des activités de l'Association. Elle n'assume aucune responsabilité pour le défaut d'information ou d'indication. Toute responsabilité pour les conséquences d'actions découlant de la mise en pratique des conseils fournis dans le cadre d'une supervision est exclue.

### 4. Données Personnelles

4.1 Sur la base de l'article 13 de la Constitution fédérale suisse et des dispositions en matière de protection des données à caractère personnel de la Confédération (loi sur la protection des données, LPD), toute personne a droit à une protection de sa vie privée ainsi qu'à une protection contre une utilisation abusive de ses données personnelles. L'Association respecte ces dispositions. Les données personnelles sont traitées de manière strictement confidentielle et ne sont ni vendues ni transmises à des tiers, sous réserve des exceptions prévues au point 4.2.

4.2 L'Association se réserve le droit de publier des images et photos de ses membres sur les réseaux sociaux à des fins de communication, en particulier sur son compte Instagram et son compte LinkedIn. Pour ce faire, il suffira à l'Association d'informer oralement les personnes concernées qu'elles ont été ou vont être photographiées et que la photo fera l'objet d'une éventuelle publication. L'Association précisera à cet égard la forme que prendra cette publication : site internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.). Si un membre s'oppose à cette publication, l'Association se conformera à sa décision.